

GALA DES PRIX DISTINCTION 2018

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

Agro-alimentaire : Vise à reconnaître les producteurs locaux et les artisans transformateurs des produits du terroir qui se sont distingués par la qualité de leurs produits, la créativité de leur stratégie de commercialisation et/ou de distribution, leur innovation ainsi que leur croissance.

Travailleur autonome : Vise à reconnaître les travailleurs autonomes qui se sont distingués par leur originalité et innovation, la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité. Est considéré travailleur autonome toute personne opérant une entreprise individuelle, qui en assure les risques financiers et qui possède ses outils de travail.

Organisme communautaire et économie sociale : Vise à reconnaître les organismes communautaires et à économie sociale qui se sont distingués par le développement de projets, la qualité de leurs services et leur capacité à innover et à mettre en place des stratégies de visibilité uniques afin de faire connaître leurs produits et services.

Commerce de détail de 10 employés et moins : Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue et qui s'adresse aux consommateurs. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants.

Commerce de détail de 10 employés et plus : Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue et qui s'adresse aux consommateurs. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants.

Entreprise de services de 10 employés et moins : Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

Entreprise de services de 10 employés et plus : Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

Tourisme, hébergement et restauration : Vise à reconnaître les entreprises ayant initié une amélioration majeure ou s'étant démarquées dans les 12 derniers mois afin de bonifier leur attractivité. Se sont distinguées par la qualité du service à la clientèle, par l'expérience client ainsi que par leur apport dans la région.

Jeune entreprise : Vise à reconnaître les jeunes entreprises en affaires depuis moins de 3 ans qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, par leur progression, par leur stratégie de visibilité (réseaux sociaux, site web, boutique en ligne) ainsi que par leur capacité à innover.

Relève d'entreprise : Vise à reconnaître l'entreprise qui a entamé ou qui a réussi avec succès le processus de transfert d'entreprise interne ou externe (famille-cadre-employé). Le processus doit être en action depuis au moins un an.

Entreprise manufacturière de 20 employés et moins : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Entreprise manufacturière de 20 employés et plus : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Innovation : Vise à reconnaître l'entreprise s'étant démarquée par le développement et la mise en place de procédures, de produits ou de politiques innovatrices dans son secteur et qui a eu un impact majeur pour l'entreprise.

Développement durable : Vise à reconnaître l'entreprise qui s'est démarquée en posant des actions visant à contribuer au bien-être des employés et de la société en général tout en diminuant les impacts négatifs sur l'environnement. L'entreprise doit avoir obtenu des résultats significatifs.